

CONTRÔLE ET CONTENTIEUX URSSAF :

Mise à jour annuelle



Public concerné

Avocats, Juristes,
collaborateurs de cabinets

Prérequis

Aucun

Niveau de la formation

Acquisition des fondamentaux



Durée

4 heures



Lieu

Visio conférence*



Prix

280 € HT / 336€ TTC

25% remise Jeune Avocat



Intervenant

François Taquet

Avocat au Barreau de Cambrai, spécialiste en
Droit du travail et protection sociale.



En 2021, nos participants recommandent cette formation

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez en mesure de :

- Connaître et maîtriser la législation applicable
- Anticiper les risques
- Vous préparer au contrôle, appréhender les postes les plus fréquemment contrôlés
- Mettre en œuvre les procédures de redressement et de recouvrement
- Connaître vos moyens de défense

Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, alternance d'apports théoriques, et d'échanges avec les participants, exemples et cas pratiques, utilisation de l'outil de recherche Juri'predis.

Contenu

Revue d'actualité dans les textes et la jurisprudence en ce qui concerne :

l'avis de contrôle, la procédure de contrôle, la procédure contradictoire, la mise en demeure, commission de recours amiable, Tribunal, Procédure de recouvrement, Procédure applicable au travail dissimulé, Procédure applicable à la solidarité financière

- > Séquence 1 : Le contrôle URSSAF, procédures
- > Séquence 2 : Les suites du contrôle
- > Séquence 3 : Les voies de recours judiciaires

Formation accessible à toute personne en situation de handicap. Contactez-nous !

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.

La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.

*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet



CONTRÔLE ET CONTENTIEUX URSSAF : Mise à jour annuelle

Inscription

Inscription effective après :

- validation des prérequis
- réception de la convention signée
- paiement du prix de la formation

Inscription requise 5 jours ouvrés avant formation.

Support pédagogique

- Powerpoint
- Documentation
- Exemples
- Cas pratiques

Contrôle des connaissances et évaluation des acquis

- Questions
- Echanges en cours de formation
- QCM en fin de formation

Attestation de fin de formation

Après contrôle de présence et émargement, le participant recevra :

- Attestation de fin de formation
- Attestation FIF-PL (le cas échéant)

Organisme de formation certifié Qualiopi

- Gage de confiance et qualité
- prise en charge possible (FIF-PL/OPCO)

Annulation

- 5 jours ouvrés avant formation
- à défaut, toutes sommes versées restent dues

Formateur

Maître François Taquet
Avocat au Barreau de Cambrai



Professeur de Droit social (IESEG, Skema BS),
Rédacteur auprès de la plupart des revues juridiques, auteur de nombreux livres en droit du travail et sécurité sociale,
Rédacteur d'amendements sur les projets de loi en matière sociale à l'Assemblée Nationale, au Sénat et au Parlement européen,
Consultant international,
Avocat, spécialiste en Droit du travail et protection sociale.

Déroulé de la formation

5 mn Accueil des participants par le référent pédagogique (Juri'Learn)
Présentation de la formation et du formateur

5 mn Prise de parole du formateur, début de la formation.
"Tour de table" des participants, interrogation sur les attentes et besoins.

1h05 Séquence 1 : Le contrôle URSSAF, procédures

5 mn Pause

1h15 Séquence 2 : Les suites du contrôle

5 mn Pause

1h15 Séquence 3 : Les voies de recours judiciaires

5 mn "Tour de table" des participants pour évaluer la satisfaction
Clôture de la formation

Durée totale de la formation : 4H

